

# Parcours Métiers Techniques des Collectivités Territoriales

## Dispositif d'ouverture aux agents territoriaux des modules de la Licence Professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales

Année 2023-2024

Depuis 2012, la Licence professionnelle mention «**Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales : parcours Métiers Techniques des Collectivités Territoriales**» mise en place par l'Université Rennes 2 en partenariat avec les quatre Centres de Gestion bretons a ouvert aux agents territoriaux l'accès de certains modules à dominante technique dans les domaines suivants:

- La voirie et les réseaux divers,
- Le bâtiment,
- L'eau et l'assainissement,
- Le patrimoine vert,
- L'utilisation du Système d'Information Géographique,
- La gestion des déchets,
- La pratique d'Autocad.

### Conditions d'inscription

**Public concerné** : agents des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne.

**Le nombre de places ouvertes est limité à 8 stagiaires par module** soit, 2 par département. Chaque Centre de Gestion pourra établir des listes complémentaires qui permettront à l'Université Rennes 2 d'attribuer les places non pourvues.

Pour inscrire un agent, il vous suffit de remplir et retourner le bulletin d'inscription. L'agent concerné doit motiver sa candidature dans l'espace réservé à cet effet et s'engager à suivre l'ensemble des modules en s'adaptant au **planning universitaire**.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor recueille les inscriptions et peut être amené à examiner les candidatures en concertation avec l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle.

Il assure le suivi administratif des dossiers stagiaires et l'interface avec l'Université Rennes 2.

## Modalités du partenariat

---

### ◆ L'Université Rennes 2 assure :

- La planification et l'organisation des enseignements :  
Les dates définitives sont communiquées à partir de septembre 2023.  
Les cours se dérouleront au **Campus Mazier** – 2 avenue Antoine Mazier à Saint-Brieuc.  
Les modules se déroulent sur des journées ou demi-journées : le matin de 9 h à 12 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 17 h
- L'édition des contrats de formation et des attestations.

### ◆ Les Centres de Gestion bretons assurent :

- La communication auprès de leurs adhérents,
- La sélection de leurs candidats en lien avec l'Université Rennes 2.

### ◆ Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor assure :

- La centralisation des inscriptions retenues, le suivi administratif des dossiers,
- L'interface entre l'Université Rennes 2 et les collectivités ou les établissements,
- L'accompagnement des stagiaires lors des temps d'accueil et d'information, de lancement puis de clôture des modules,
- La facturation.

### **L'attestation de formation :**

Les agents territoriaux qui auront suivi un ou plusieurs modules du parcours métiers techniques recevront une **attestation de présence en formation**. Ils ne participeront pas aux contrôles de connaissances et il ne leur sera pas délivré de diplôme.

## Conditions financières

---

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor facturera à la collectivité ou à l'établissement concerné le module suivi par son agent sur la base des contributions suivantes :

### *Pour l'année 2023*

- Contribution à la demi-journée : 109 €/agent,

Les modules qui s'échelonnent sur deux années civiles seront facturés sur la base des contributions en vigueur à la date d'entrée en formation. Tout module entamé sera facturé en intégralité. La facturation interviendra en fin de cycle.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor versera à l'Université Rennes 2 une participation financière en application des conditions définies par la convention de coopération.

## Contacts

---

### **Au Centre de Gestion des Côtes d'Armor :**

Service Accompagnement des Pratiques Professionnelles :  
Tél. : 02 96 58 59 70 ou 02 96 58 23 83 – Mail : [formation@cdg22.fr](mailto:formation@cdg22.fr)  
1 rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX

### **A l'Université Rennes 2 - Service Formation Continue :**

Tel. : 02 99 14 20 36 - Etablissement Public d'Enseignement - N° déclaration : 5335 P 002335  
N° Siret : 193 509 379 000 15  
Campus La Harpe – Avenue Charles Tillon – 35044 RENNES CEDEX

## Présentation des modules

---

### **R23PL613 - La gestion de l'eau et l'assainissement collectif ou non collectif :**

◆ **Durée :** 6 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **21 h**

◆ **Contenu :**

- Contexte juridique et technique,
- La prise en compte et la protection du milieu naturel,
- L'eau potable,
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- Les réseaux,
- La prise en compte de l'utilisateur.

*Cas pratiques*

### **R23PL614 - L'utilisation et l'aménagement de l'espace public à travers le patrimoine vert :**

◆ **Durée :** 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Contenu :**

- La définition du patrimoine vert et de ses fonctions,
- Les connaissances des milieux, des matériels nécessaires à la gestion et la prise en compte de la sécurité,
- La conception, la création et l'aménagement des espaces, la normalisation commerciale des végétaux,
- Les différents modes de gestion des espaces verts : entretien et suivi du patrimoine vert,
- La relation avec les acteurs du domaine public et la population, le partenariat avec les agriculteurs,
- Le développement durable : engagement et application des collectivités locales, politiques publiques et achats publics.

*Cas pratiques*

### **R23PL621 - La gestion et l'entretien de la Voirie et des Réseaux Diverss :**

◆ **Durée :** 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Contenu :**

- Introduction générale,
- Les fonctionnalités de la voirie,
- La conception et l'aménagement de la voirie,
- L'analyse, l'entretien et le suivi de la voirie et des réseaux,
- Les intervenants sur le domaine public.

*Cas pratiques*

### **R23PL623 - La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtir :**

◆ **Durée :** 9 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **31 h 30**

◆ **Contenu :**

- Histoire et technique des bâtiments,
- La réglementation et la législation en vigueur,
- Les acteurs et intervenants du bâtiment,
- Le processus de construction et mise en œuvre,
- La gestion ultérieure de l'ouvrage, l'entretien et le suivi des bâtiments.

*Cas pratiques*

### **R23PL622 - Pratique d'Autocad :**

◆ **Durée :** 4 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **14 h**

◆ **Contenu :**

- L'utilisation des outils de recueil et d'analyse de données dans le domaine technique.

*Cas pratiques*

**R23PL512 - L'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) :**

◆ **Durée** : 8 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **28 h**

◆ **Contenu** :

- Introduction au SIG,
- Le traitement de l'information géographique,
- La mise en place et l'application d'un SIG.

*Cas pratiques*

**R23PL615 - La gestion des déchets :**

◆ **Durée** : 6 modules de 3 h 30 – Volume horaire : **21 h**

◆ **Contenu** :

- Les déchets et la réglementation,
- Les différents modes de gestion des déchets,
- Le traitement des déchets et les modes de valorisation,
- La réflexion sur les coûts financiers,
- La prise en compte et l'implication des citoyens dans la gestion des déchets.

*Cas pratiques*



Direction Emplois et Carrières Service Accompagnement  
des Pratiques Professionnelles  
Référence : CP/QH  
Tél. 02 96 58 59 70 / 02 96 58 23 83  
formation@cdg22.fr

**Centre de Gestion des Côtes d'Armor  
Eleusis 2  
1 rue Pierre et Marie Curie  
BP 417  
22194 Plérin**

[www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)